

AR'TRAITEUR

Restaurant LA VICTOIRE



47 ROUTE DE FOUGERES



35510 CESSON SEVIGNE



TEL 02.99.620.000



PORT 06.80.70.60.90

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ARTICLE 1 – Commande

Toute commande ou réservation doit être accompagnée d'un versement d'arrhes d'une valeur de 50% (30% de la valeur totale à la commande et les 20% restant, un mois avant la prestation) et du présent document retourné signé au recto et au verso par le client. Les commandes ou réservations engagent **AR'TRAITEUR** qu'après acceptation écrite de sa part. Les décisions d'acceptation ou de refus des commandes seront notifiées au client dans un délai maximum de 5 jours à compter de la signature du bon de commande ou de réservation. En cas de refus, le chèque d'arrhes sera retourné au client.

Le nombre définitif des repas devra être définitivement confirmé à **AR'TRAITEUR**, 72 heures avant la date de la prestation, passé ce délai, il ne sera pas tenu compte des désistements éventuels pour la facturation.

En cas de location d'un lieu de réception (salle, tente...) par l'intermédiaire d'**AR'TRAITEUR** les frais de location sont stipulés payables au moment de la commande, et seront réputés acquis à **AR'TRAITEUR**, à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible, en cas d'annulation de la prestation.

ARTICLE 2 – Résiliation

En cas d'annulation par le client d'une commande acceptée par **AR'TRAITEUR**, les arrhes précédemment versées resteront acquies à titre forfaitaire et irréductible et ce, quel que soit le motif de l'annulation.

Par ailleurs, **AR'TRAITEUR**, se réserve le droit de réclamer au client le remboursement des frais avancés pour la prestation et plus généralement l'indemnisation du préjudice subi du fait de l'annulation de la commande.

Pour les congrès, séminaires, réveillons, mariages et de manière générale les réceptions impliquant un service de restauration, le client devra respecter un préavis de 90 jours en cas d'annulation totale de la commande, sous peine de dommages et intérêts.

En cas de commande passée par une association soumise aux dispositions de la loi 1901, le président et les membres de celle-ci seront responsables solidairement de ses engagements et des conséquences de leur non respect.

La responsabilité d'**AR'TRAITEUR**, ne pourra être recherchée en cas d'inexécution de ses obligations (défaut de livraison, défaut d'exécution de la commande...) due à des éléments extérieurs liés aux cas de force majeure tels que grève – et notamment grèves des transports et des services postaux – coupure d'électricité, incendie, intempéries, émeutes, manifestations sur la voie publique, sans que cette liste ne soit limitative.

ARTICLE 3 – Exécution de la prestation

La perte, casse ou détérioration du matériel de service pendant la prestation est à la charge du client qui devra en supporter les conséquences pécuniaires.

AR'TRAITEUR, décline toute responsabilité pour les dégâts ou dégradations qui viendraient à être commis par le personnel de service employé par le client au cours de la prestation.

Les délais de livraison ou de réalisation de la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et seront respectés dans la mesure du possible.

En ce qui concerne l'organisation et le déroulement de la prestation, le client s'engage à faire son affaire personnelle du respect des lois et règlements en vigueur et notamment des règles d'emploi du personnel embauché directement par lui, du respect des règles de sécurité et d'hygiène, des consignes de prévention incendie, du paiement de toutes taxes ou tous abonnements qui seraient exigibles.

En cas d'animation musicale, le client sera redevable des droits d'auteur et effectuera les démarches nécessaires auprès de la SACEM.

La Ste **AR'TRAITEUR**, émet des réserves pour toutes prestations ou il y a grillade, barbecue, suivant arrêté préfectoral, nous ne pourrions assumer celle-ci.

ARTICLE 4 – Location d'installation démontable

En cas de location d'une installation démontable (tente, chapiteau...) pour le déroulement de la réception, par l'intermédiaire d'**AR'TRAITEUR**, le client ne pourra apporter de modifications aux installations louées sans l'accord écrit d'**AR'TRAITEUR**, sous peine d'engager sa responsabilité.

Le client supportera l'entière responsabilité des dommages éventuellement causés de son fait aux installations et devra en assumer les conséquences financières. **AR'TRAITEUR** décline toute responsabilité en cas de non-utilisation, évacuation, démontage des installations pour cause de force majeure et notamment d'intempéries (tempête, orage, violentes averses...)

ARTICLE 5 – Règlement et Facturation

Comme indiqué dans le devis lors de la prise de la commande, **AR'TRAITEUR** se réserve le droit de modifier le prix indiqué dans le devis en cas d'augmentation des cours. En ce cas, le prix facturé sera celui en vigueur au jour de la livraison ou de la prestation.

Le prix est payable comptant à réception de la facture, en espèce, par chèque de banque ou par virement bancaire au compte de **AR'TRAITEUR**, dont les coordonnées figurent sur le bon de commande et la facture.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale au taux des avances de la Banque de France majoré de deux points, et calculée sur le montant de la facture.

ARTICLE 6 – Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise postérieurement au jour de la livraison ou de la prestation. En tout état de cause, les réserves éventuelles émises par le client ne pourront justifier un quelconque retard de paiement.

ARTICLE 7 – Jurisdiction compétente en cas de contentieux

Toutes contestations relatives à l'exécution des présentes conditions sont de la compétence exclusive des tribunaux de RENNES, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs, dès lors que le client a la qualité de commerçant.

Bon pour Accord, le client :

Date :

(Précéder de la mention « lu et approuvé »)

Signature

FAX 02.99.620.062

PRIX DES PRODUITS CALCULE AU 09/2009

EMAIL info@artraiteur.fr 1

CHARTRE EURO TRAIT'OR

L'acceptation de ces propositions équivaut à l'accord irréversible des conditions générales de notre société.

www.artraiteur.fr

SARL au Capital de 24 391.84 € - R.C.S RENNES B 381 353 663 – 00036 Siret – R.M 35 – APE 5621Z – CODE TVA FR 30381353663

Ils nous font confiance

AR'TRAITEUR

Restaurant LA VICTOIRE



47 ROUTE DE FOUGERES

35510 CESSON SEVIGNE



TEL 02.99.620.000



PORT 06.80.70.60.90

A REMPLIR PAR LE CLIENT EN MANUSCRIT

| NATURE DE LA PRESTATION : | | | DATE : | |
|--|---|--|--|---|
| <u>Lieu de Prestation</u> | CLIENT : ADRESSE : Tel : Fax : | | Nbre de Pers AD : Enf : Animateur: Nounou : | |
| Détails de Boissons Client : Traiteur : Apé Trad Méthode Champ Champagne Crème | NBr de Pers | Détails de l'Apéritif, Suivant Notre Devis | | DEBUT SERVICE APERITIF H OBSERVATIONS |
| Détails de Boissons Client : Traiteur : Vin Vin Vin Pétillant Café..... | NBr de Pers | Détails du Menu, Suivant Notre Devis | | DEBUT SERVICE REPAS H OBSERVATIONS DETAILS MENU ENFANTS |
| Nappage et Serviettes Papier Nappage et Serviettes Tissu | Vaisselle | Sans Service Avec Service | Observations | Date Signature Client Après Lecture des Conditions Générales au Dos de ce Document... |

FAX 02.99.620.062

PRIX DES PRODUITS CALCULE AU 09/2009

EMAIL info@artraiteur.fr 2

CHARTRE EURO TRAIT'OR

L'acceptation de ces propositions équivaut à l'accord irréversible des conditions générales de notre société.

www.artraiteur.fr

SARL au Capital de 24 391.84 € - R.C.S RENNES B 381 353 663 - 00036 Siret - R.M 35 - APE 5621Z - CODE TVA FR 30381353663

[Ils nous font confiance](#)

CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL NOTARIALE, ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES, C.R.C.I - C.C.I - CREAT'IV - IFHOR - IFCOM, FEDERATION REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE, CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE, MAIRIE DE RENNES, FRANCE TELECOM REGION OUEST, EDF REGION, LA POSTE, PRECOM, TMO OUEST, BRETAGNE ATELIERS, B.P.O. C.M.B, UNIVERSITE DE RENNES 1 & 2, LIGUE REGIONALE DE FOOT, T.P.I, I.G.R, FONGECIF BRETAGNE, GIAT INDUSTRIES, E.N.S.T BRETAGNE, OFFICE DU TOURISME DE RENNES, TRIBUNAL ADMINISTRATIF, COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME, ECOLE DES BEAUX ARTS, MINISTERE DE LA CULTURE,